

RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2018

Vallorbe, le 4 juin 2019

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Alain KÜNZLER, Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie les 20, 28 mai et 4 juin 2019 afin d'examiner le Rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2018. Monsieur Joël JEANMONOD était excusé lors de la séance du 4 juin.

Le 28 mai 2019, la CG a rencontré la Municipalité *in corpore*, en la personne de MM. Stéphane COSTANTINI, Syndic, Roland BROUZE, Luigi FIORITO, Christophe MARADAN et Christophe SCHWERZMANN, Municipaux. Nous les remercions de leur présence et d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail du 20 mai.

La CG constate que le document présenté par la Municipalité sous forme du Rapport de gestion et des comptes communaux 2018 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant clairement les variations significatives par rapport au budget.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

102 Municipalité

Suite au changement de répartition des dicastères intervenus en cours de législature, la CG a souhaité obtenir les attributions actuelles au sein de la Municipalité ainsi que les raisons de ce changement. Les dicastères sont désormais attribués comme suit, conformément à l'annonce publiée par la Municipalité dans le Journal de Vallorbe du 8 juin 2018 (les nouvelles attributions figurant **en gras**) :

- Stéphane COSTANTINI, Syndic : Administration générale, finances, aménagement du territoire, **urbanisme**, énergies.
- Roland BROUZE : Écoles et bibliothèque, social, églises et culte, **sociétés locales et manifestations**.
- Luigi FIORITO : Voirie, sécurité municipale, protection civile, défense incendie et secours.

- Christophe MARADAN : Bureau technique (travaux et police des constructions), services industriels, station d'épuration, **bâtiments**.
- Christophe SCHWERZMANN : Forêts, tourisme, **infrastructures sportives et délégué à la SA des Sports et loisirs de Vallorbe**.

M. le Syndic explique que les changements ci-dessus constituaient une réponse de la Municipalité destinée à dénouer des problèmes d'ordre relationnel au sein des services communaux. Cette mesure a partiellement répondu à la problématique, des offres d'emploi étant actuellement publiées afin de répondre aux départs récents. En l'état, la Municipalité confirme que les dicastères resteront attribués tels qu'ils le sont à ce jour. Suite à une question de la CG sur un éventuel lien avec la charge de travail impliquée par la création de la société Sports et loisirs de Vallorbe SA, M. le Syndic répond que ce seul critère n'aurait pas suffi pas à justifier une telle rocade ou rééquilibrage. Satisfaite des réponses obtenues, la CG tient à saluer l'exercice de transparence mené par la Municipalité dans son ensemble.

11 Administration

111 Administration générale / Ressources humaines

Au 31 décembre 2018 le nombre d'employés est de 37.3 équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

- 11 à la voirie ;
- 7.3 à l'administration ;
- 7 au service des forêts ;
- 4 aux services techniques ;
- 4 au service des bâtiments ;
- 4 à la police administrative.

La CG s'est interrogée sur les jours d'absences cumulés pour cause de *maladie*, accidents *professionnels* et *non-professionnels* et les mesures de prévention mises en place. S'interrogeant dans un premier temps sur la durée des absences pour cause de *maladie* – soit 423 jours d'absences – la Municipalité répond qu'il s'agit pour l'essentiel d'absences de longue durée, période de soin et convalescence comprises, qui concernent 5 collaborateurs. Aucune maladie grave n'est cependant à signaler. S'agissant des accidents *professionnels* (37 jours d'absence), les services communaux disposent des mesures de prévention suivantes : un cours de sécurité au Service forestier, qui présente clairement les plus grands risques au travail ; un répondant du Bureau de prévention des accidents (BPA), qui intervient lorsqu'il détecte des problèmes ; enfin, le Chef du bureau technique dispose d'un diplôme en matière de prévention des accidents. En matière d'accidents *non-professionnels* (72 jours d'absence), des affiches de la SUVA et du BPA sont placardées dans les locaux communaux. Sur ce dernier point, la Municipalité estime que peu d'autres mesures sont envisageables. M. le Syndic précise qu'un médecin-conseil est lié à la caisse d'assurance-maladie de la Commune. Enfin, la CG a souhaité examiner deux points d'ordre réglementaire. Elle s'est tout d'abord interrogée sur l'existence d'un éventuel plafond en matière d'absences pour consultation médicale dans le Règlement sur le personnel communal. La Municipalité répond que les employés et employées peuvent prendre un rendez-vous médical sur leur temps de travail, mais qu'un tel plafond n'existe pas. Il est fait appel au bon sens des collaborateurs et collaboratrices. La CG s'est aussi penchée sur l'utilisation de l'avertissement (article 64 du Règlement) lorsque cela s'avère nécessaire. La Municipalité y a eu recours à quelques reprises ; à une seule, cela a abouti à un licenciement.

15 Affaires culturelles et loisirs

152 Patinoire et piscine

La CG a souhaité tirer un premier bilan des panneaux solaires installés sur le toit de la patinoire, sachant qu'un constat global pourra être tiré après une année complète d'utilisation. M. SCHWERZMANN rappelle que les panneaux solaires sont propriété de VO énergies, de même que l'énergie produite. Il n'y avait aucun intérêt pour la Commune de produire et consommer elle-même en raison du décalage entre les périodes d'ouverture de la patinoire et les pics de production. L'électricité rejoint donc le réseau toute l'année sachant que l'hiver, l'énergie produite alimente la patinoire. A terme, on peut imaginer un rendement d'environ 1'000'000 de kWh. La mise en place de ces panneaux a coûté entre fr. 400'000 et fr. 500'000.-, entièrement financés par VO énergies. En outre, la location du toit par l'entreprise constitue une rentrée régulière pour la société Sports et loisirs de Vallorbe SA, dont le chiffre exact n'est pas connu mais se monte à quelques milliers de francs par année.

Suite aux problèmes rencontrés par la piscine lors de la saison 2018, M. SCHWERZMANN rappelle que les installations présentent des signes de vieillissement, celles-ci datant de 1994. Des solutions sont recherchées avec le Conseil d'administration de Sports et loisirs de Vallorbe SA. Depuis cet hiver, la Commune est aidée par le Directeur cantonal des eaux, qui a mis en place des protocoles. Les chefs d'exploitation ont également suivi une formation. A ce jour, tout semble en ordre, les derniers contrôles de qualité de l'eau sont excellents. Les travaux de la piscine ont été toutefois reportés et la tuyauterie devra être changée. Un préavis complémentaire à celui des travaux de la piscine sera certainement déposé au Conseil communal. M. le Syndic souligne la complexité des opérations sur le plan technique, qui représente un défi afin de garantir les prestations à notre population.

16 Tourisme / Entrée dans les sites touristiques

La baisse des entrées dans les sites vallorbiens se confirme au fil des ans et constitue une source de préoccupation pour la Municipalité et la CG, laquelle a souhaité connaître les mesures destinées à dynamiser le tourisme local. En préambule, M. SCHWERZMANN rappelle que deux poids lourds ont ouvert récemment dans notre Canton, qui ont un impact non négligeable : Aquatis et le Musée Chaplin. Il souligne également la nécessité d'innover en permanence.

En ayant soin de distinguer nos quatre sites touristiques, la situation actuelle est la suivante :

- **Juraparc** : Les pics de visite ont lieu lors de naissances.
- **Grottes de Vallorbe** : 2017 a été une année exceptionnelle, et 2018 une très bonne. Selon M. SCHWERZMANN, le Président fait un excellent travail de communication. Le budget publicitaire annuel s'élève à environ fr. 80'000.-. Des projets concrets sont en cours, notamment la création d'un nouveau chalet d'accueil.
- **Fort de Pré Giroud** : Les animations fonctionnent bien, en particulier les groupes « Meurtres & Mystères ». L'armée revient plus souvent avec ses troupes visiter le Fort.
- **Musée du Fer** : Un Conservateur a été engagé récemment. Le Festival des couteliers et Halloween fonctionnent bien. Il s'agit cependant du site qui connaît le plus de difficultés. Un peu plus de moyens financiers ont été investis dans la publicité afin de stimuler les entrées.

La CG a également questionné le rôle de l'ADNV et les retours liés à l'appartenance de la Commune à cet organe. M. SCHWERZMANN rappelle que les sept offices de tourisme régionaux sont bien connectés. Il rappelle également que les trois quarts de son budget sont alloués au tourisme alors qu'au départ, cette association était essentiellement économique. Enfin, pour obtenir d'éventuels soutiens cantonaux, il est essentiel de faire partie de ce type d'organisations.

164 Taxes de séjour

De plus en plus, la clientèle demande des places pour mobil homes ou petits chalets, pour la saison voire l'année ; l'un d'entre eux a été « habillé » en petit chalet par un client saisonnier. Un test de camping ouvert toute l'année est actuellement effectué.

2 FINANCES

36 Aides et subventions

M. BROUZE annonce que le taux d'occupation de l'UAPE, depuis la rentrée d'août 2018 et à l'exception du mercredi, a été d'environ 95%. Dès la rentrée 2019, le nombre de places passera de 24 à 36 places, suite à l'assouplissement des règles en vigueur (capacité maximale actuelle). De simples modifications techniques permettront d'agrandir la capacité. La CG et la Municipalité, sensibles à l'évolution des besoins de parents exerçant une activité professionnelle, saluent cette évolution. Corollaire de cet agrandissement, une dépense annuelle pérenne de fr. 100'000.- est à prévoir.

Selon la Municipalité et le cadre légal actuel, le rôle premier de l'UAPE est d'assurer un service parascolaire, en périodes scolaires. S'agissant des périodes de vacances, la Municipalité a proposé l'an passé à l'APE de mettre les locaux de l'UAPE à disposition pour les vacances d'été, accompagné d'une rémunération des personnes accueillant les enfants. Cela représenterait une dépense entre fr. 10'000 et 15'000.-. A ce jour, la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse. L'ouverture de l'UAPE durant les vacances estivales représenterait une dépense supplémentaire entre 40'000 et 50'000.-, ce qu'elle n'envisage pas à ce stade. Une Commissaire émet toutefois le souhait que ce soit le cas.

45 Participations, remboursements de collectivités publiques

La baisse des participations cantonales n'est pas de nature pérenne. Seul le report de travaux forestiers à la Source et liés à la biodiversité ainsi qu'à des coupes de pâturages en est la cause.

La CG souligne que la marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2018 est de **CHF 3'424'826.16, soit 17.02% des revenus.**

3 DOMAINES ET BÂTIMENTS

31 Terrains

313 Gravière

Selon la Municipalité, la gravière est exploitable, y compris au plan de sa rentabilité. Le Préavis n° 6/14 avait été déposé, pour pouvoir exploiter 50'000 m³ supplémentaires et surtout, à des fins de remblai. Dès que le plan partiel d'affectation lié à l'exploitation des 50'000 m³ susmentionnés sera validé, soit un long processus administratif, la Commune pourra aller de l'avant.

32 Forêts et Pâturages

320 Exploitation et soins cultureux / Chemins forestiers et pédestres

La CG remercie la Municipalité et le service concerné pour l'installation d'un « canapé forestier » et se réjouit des futures classes qui se tiendront dans nos forêts, au contact de la nature.

35 Bâtiments

La CG s'est informée sur l'organisation actuelle du Service des bâtiments auprès de MM. MARADAN et BROUZE, qui partagent l'administration des bâtiments communaux.

Actuellement, trois personnes sont en charge respectivement :

- Du Casino et de la Maison de Commune ;
- De l'entretien et la maintenance des bâtiments ;
- Des écoles et des bâtiments lors de manifestations.

Les personnes de contact liées aux bâtiments communaux sont : M. le Syndic pour la halle du Day, durant les travaux ; M. BROUZE pour les bâtiments scolaires ; pour les autres bâtiments, il s'agit de M. MARADAN, qui assure également le suivi de la halle du Day et des écoles (travaux, maintenance, entretien). A l'entrée en fonction du nouveau Chef de service, ce dernier sera sous la direction des Municipaux. Il délèguera les tâches aux 3 personnes susmentionnées.

4 TRAVAUX

411 Police des constructions

La bonne application du Règlement communal sur les constructions est assurée de concert par la Municipalité et le bureau technique. Ce dernier travaille essentiellement avec la législation cantonale et communale ainsi qu'un recueil de procédure. Par la suite, des visites de certains chantiers sont effectuées par le bureau technique, qui peut même participer aux séances des chantiers d'importance. Après la fin des travaux, il contrôle que le bâtiment corresponde aux plans et aux règles en vigueur. La Commission des constructions est également consultée. M. MARADAN rappelle qu'un point de l'ordre du jour est consacré aux demandes d'autorisations lors des séances de l'exécutif communal. Pour les constructions de minime importance, le processus d'autorisation passe par la Municipalité, laquelle souligne que les dispenses d'enquête et autorisations municipales y relatives figurent à tous les piliers publics.

43 Routes et voiries / Travaux généraux

La pose de 60 m² de carrelage sur les murs de la cuisine s'est révélée nécessaire suite à une inspection du Service de l'hygiène.

45 Ordures ménagères et déchets / Quantités de déchets

La CG a cherché une explication à l'augmentation des ordures ménagères en une année, qui avoisine les 100 tonnes (soit 24 kg supplémentaires par habitant). Seules des suppositions ont pu être faites : les ménages trient peut-être moins leurs ordures ; il est également possible que davantage d'entreprises amènent leurs déchets. Depuis cette année, la part des ordures attribuable aux entreprises et celle des ménages seront dissociées, ce que la CG salue unanimement.

6 SECURITE MUNICIPALE

60 Corps de police / Prévention routière

Les véhicules abandonnés ou sans plaque semblent essaimer sur le territoire communal, ce qui préoccupe les membres de la CG. A ce jour, il n'est pas prévu d'engager des moyens supplémentaires. Tout véhicule abandonné ou sans plaque est systématiquement signalé par les assistants de sécurité publique. Une procédure d'évacuation est également engagée, laquelle comprend plusieurs étapes énumérées par M. FIORITO : avertir le propriétaire ; émettre un avis dans la FAO durant minimum 30 jours ; suite à cet avis, l'évacuation du véhicule et sa destruction. Le propriétaire du véhicule dispose toutefois d'un délai de cinq ans pour demander la restitution du véhicule et, en cas de destruction, son remboursement par la collectivité. A ce jour, deux procédures d'évacuation sont en cours.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le Rapport de gestion et comptes communaux année 2018, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le Rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2018,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le Rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le Président
Alain KOLLY



Le Rapporteur
Luc-Olivier STRAMKE